

AGGLOPOLE Provence

Communauté d'Agglomération



Salon - Etang de Berre - Durance

PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AGGLOPOLE PROVENCE
26 SEPTEMBRE 2011

Séance à 18h30
Commune d'ALLEINS
Salle des fêtes LE BASTIDON Rue du 8 MAI 1945

Secrétaire de séance : Vanessa DAUTA-GAXOTTE

❖ **Etaient présents à cette assemblée :**

Christophe AMALRIC ; M. Maurice ANZEMPAMBER ; M. Régis BADINO ; M. Sylvain BEAUME ; M. Paul BERNARD ; M Jean Luc BORAUD ; M. Joël BREGUIER ; Mme Mireille BREMOND; M. Marc CAMPANA, M. Jean-Claude CARLO ; Mme Florence CIRBEAU ; M. Auguste COLOMB ; M. Daniel CONTE; M. Michel CREON ; Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE ; M. Daniel DE SIO ; M. Didier DEBARGE ; M. Guy DEGLIN ; Mme Martine ESCANUELA ; Mme. Michèle ESPERANDIEU ; M. Rémy FABRE ; M. Yves FABRE ; M. Jean-Claude FABRE ; Mme Michèle FRANCOIS; Thierry GUIGUES ; Mme Claude GIANNARELLI ; M. René GIMET; M. Olivier GUIROU ; M. Jean-Claude IMBERT ; M. Guy LARROCHE ; M. André LEONARD ; M. Richard LEROI; M. Jean LEVEQUE ; M. Yves LOMBARDO; Mme Carméla MAGNALDI ; M. Gilles MASSOT ; M. Vincent MITRIDATI ; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; Mme Maguy MOUREN ; Mme Odette OUNANIAN ; M. Wolfgang PAULIN ; M. Henri PONS ; M. Michel PROREL ; M. Sauveur RIBATTI; M. Yves SANTIAGO ; Mme Nicole SEGUIN; M. Jacques SIBILLI ; M. Michel TONON ; M. Henri TRANCHECOSTE ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT

❖ **Etaient représentés à cette assemblée :**

M. Serge ANDREONI donne pouvoir à M. Michel TONON
M. Patrick APPARICIO donne pouvoir à Mme. Michèle ESPERANDIEU
Mme BLANC-PARDIGON donne pouvoir à Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE
M Alain BRIEUGNE donne pouvoir à M. Gilles MASSOT
M. Jean-Luc CHAVE donne pouvoir à M. Yves SANTIAGO
Mme Eliane CIBOT donne pouvoir à M. Paul BERNARD
M. Bernard CONAND donne pouvoir à M. Guy DEGLIN
M. Robert COSTE donne pouvoir à M. Jean-Claude IMBERT
Mme Françoise FERNANDEZ donne pouvoir à M. Pascal MONTECOT
M. Gérard FRISONI donne pouvoir à Mme Odette OUNANIAN
Mme Rita GIACOBETTI donne pouvoir à M. Sauveur RIBATTI
Mme Violette GUEY donne pouvoir à M. Michel PROREL
M. Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à M. Daniel DE SIO
Mme Christelle JULLIAN-LATARD donne pouvoir à M. Michel CREON
Mme Caroline JULLIEN donne pouvoir à M. Jean-Claude FABRE
Mme Marcelle LOUCHE donne pouvoir à M. Marc CAMPANA
M. Henri OUDET donne pouvoir à M. Didier DEBARGE
M. Charles PIRIS donne pouvoir à M. Georges VIRLOGEUX
M. Christian RAPAUD donne pouvoir à M. Yves LOMBARDO
M. Alain REYRE donne pouvoir à M. René GIMET
M. Fernand SERRADIMIGNI donne pouvoir à Henri MOUNET
Mme Corine SILVY donne pouvoir à M. Olivier GUIROU
M. Michel STRAUDO donne pouvoir à M. Guy LARROCHE
Mme Anne-Marie SURLES donne pouvoir à M. Vincent MITRIDATI

❖ **Etaient Absents :**

M. Victor CHIOSTRI
M Jean Pierre MAGGI
Mme Laurence MONET
M. Joseph PALMITESSA

❖ **N'était pas en exercice**

M. Raymond BARTOLINI

PREAMBULE

Monsieur Le Vice-Président, Yves FABRE, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour le Conseil Communautaire se tenant au sein de la salle polyvalente « le Bastidon » à Alleins.

Après appel des Délégués Communautaires par la secrétaire de séance, MME Vanessa DAUTA-GAXOTTE, M. Le Président Michel TONON, ouvre la séance.

1. Le Procès Verbal du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2011 est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

M. Le Président, informe les membres de l'Assemblée Communautaire, que du fait d'un problème technique, la question n°2 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et la question n°3 concernant la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public, seront présentées au prochain Conseil Communautaire.

4. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Région PACA relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération à compter de l'exercice 2002

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés PREND ACTE :

- du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Région PACA sur la gestion de la Communauté d'Agglomération à compter de l'exercice 2002, (tel qu'annexé à la convocation).
- de la réponse formulée par la Communauté d'Agglomération au rapport sus mentionné, (telle qu'annexée à la convocation).

DISCUSSION :

Après avoir donné lecture de la synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, M. Le Président tient à souligner que l'analyse, établie sur les six premières années de gestion intercommunale, reflète une gestion prudente et honnête de la collectivité.

La sagesse du recrutement est également relevée grâce à une gestion maîtrisée du personnel.

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération, les Elus ont ainsi fait le choix de consolider les politiques publiques via l'exercice de six compétences lourdes avec volonté d'harmoniser et de moderniser le service public pour répondre au mieux aux besoins des citoyens locaux.

M. Le Président rappelle que pour la gestion des déchets, AgglopoLe Provence a choisi la mutualisation des moyens et a décidé de stocker l'ensemble de ses déchets sur un seul site, celui de la Vautubière. 45 millions d'€ ont pu ainsi être économisés et ce au profit des contribuables (économie moyenne de 600€ par foyer). A noter par ailleurs que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'a pas évolué depuis 2005.

L'action intercommunale a été particulièrement dynamique ces dernières années dans le domaine du transport via la refonte du réseau urbain, l'enrichissement de l'offre et la gratuité récente du transport pour les scolaires.

La compétence eau et assainissement se caractérise quant à elle par de nombreux investissements réalisés sur les stations d'épuration et la réhabilitation des réseaux. Une renégociation des contrats d'eau potable et d'assainissement est d'ailleurs en cours, l'objectif étant pour 2013 de contracter avec un seul délégataire et donc d'appliquer un prix unique sur le territoire.

Enfin, la collectivité se démarque par une activité croissante dans le domaine de l'aménagement du territoire avec l'adoption d'un plan de déplacement urbain et d'un PLH ainsi que l'élaboration d'un SCOT.

L'efficacité de cette façon de diriger se traduit par 2 éléments : d'une part un désendettement significatif et d'autre part un investissement financier d'un montant de 115 millions d'€ sur 10 ans.

Cette bonne gestion permet aujourd'hui de participer financièrement à la vie des communes par la répartition d'une enveloppe d'un montant de DSC chiffré à 15 millions d'euros sur les 3 prochaines années.

En conclusion, les compétences intégrées par la collectivité demeurent tout aussi importantes et équivalentes à celles des autres collectivités plus anciennes telles que Martigues ou Aix en Provence. Agglopoie Provence peut se féliciter de son bilan.

5. Présentation des audits technique et financier relatifs à la DSP CET Vautubière.

Monsieur Le Président, expose que, dans le cadre de la révision quinquennale de la Délégation de Service Public relative au traitement par enfouissement des déchets ménagers et assimilés sur le Centre de Stockage des Déchets de la Vautubière, les Vice Présidents de la Communauté d'Agglomération ont souhaité que des audits technique et financier soient menés avec accompagnement juridique pour une analyse objective et éclairée de l'exécution du contrat.

Après interruption de la séance, les représentants des cabinets Setis Environnement et Calia Conseil, présentent ainsi au Conseil Communautaire d'une part, un audit technique de la Délégation de Service Public, et d'autre part, une analyse financière de l'exécution de l'ensemble contractuel pour le traitement par enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

Maître Patrice VALADOU, missionné par Agglopoie Provence pour réaliser l'accompagnement juridique de ces audits, présente une analyse juridique du contrat et de ses perspectives d'évolution.

DISCUSSION :

- Mme BREMOND pose la question de la possibilité de rompre le contrat de Délégation de Service Public du fait du dépassement des tonnages autorisés par le délégataire.

- Maître VALADOU répond que ce mode de sanction peut être envisagé, car prévu dans le contrat.

- M. Le Président Michel TONON, ouvre à nouveau la séance et rappelle à ce sujet que durant les 5 années d'exécution du contrat, la collectivité a appliqué à 3 reprises des pénalités contractuelles pour dépassement de l'autorisation préfectorales, ces sanctions constituent un frein important aux dérives.

Le principe aujourd'hui est celui de maintenir la continuité du service public mais également d'assurer l'intérêt général. Aussi, à l'avenir, d'autres mesures plus coercitives pourront être appliquées si les termes du contrat ne sont pas respectés, la rupture du contrat pourra être une piste à explorer en cas de nécessité et selon le respect des dispositions légales.

En tout état de cause, dans le cadre de la révision du contrat de DSP, des négociations seront entamées avec SMA. Les objectifs poursuivis sont :

- De clarifier les rôles et condition d'intervention des opérateurs intervenants sur le site,
- De recadrer plus nettement la pratique du contrat par le délégataire pour respecter les bases de l'économie générale de la DSP au vu desquelles le contrat a été attribué, en préservant les capacités à long terme du site.
- De dissiper certaines ambiguïtés du contrat pour exclure les divergences d'interprétation et rendre effectives certaines obligations du délégataire.

Pour la plus grande transparence de ce dossier, des propositions seront soumises aux membres du Bureau Communautaire avant que l'avenant N°1 au contrat ne soit signé.

Monsieur Le Président indique par ailleurs que les power points relatifs aux audits technique et financier présentés ce soir seront annexés au Procès Verbal du Conseil Communautaire.

6. Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Mallemort

Après avoir entendu les développements et explications du Vice- Président André LEONARD et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-président délégué :
 - à solliciter l'aide des partenaires financiers - Conseil Général des Bouches du Rhône, ADEME, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, ou tout organisme compétent en la matière- afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet ;
 - à signer tout document relatif à la progression et au suivi de ce dossier.

7. Signature d'un protocole d'accord foncier avec ASF

Après avoir entendu les développements et explications du Vice- Président André LEONARD et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à SIGNER le protocole d'accord foncier ASF/Agglopoie Provence figurant en annexe et tout document relatif à la progression et au suivi de ce dossier.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire

8. Information : Relance du challenge intercommunal autour du tri du verre

Après avoir entendu les développements et explications du Vice- Président André LEONARD et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- De SOLLICITER une nouvelle fois les acteurs principaux (écoles, associations, services jeunesse) pour accentuer la dynamique du challenge intercommunal.
- D'ETUDIER avec le service déchets la mise en place de nouvelles colonnes de tri du verre, pour faciliter le geste du tri des usagers sur le territoire.

9. Fixation du coefficient multiplicateur - Taxe sur les surfaces commerciales - Année 2012

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPLIQUER un coefficient multiplicateur de 1,05 au montant de la taxe sur les surfaces commerciales

10. Nouveau pacte financier

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE

- D'APPROUVER le nouveau pacte financier communautaire à passer entre les communes et la Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence, pour la période 2011 - 2013, tel que présenté en séance

11. Décision modificative N° 1 Budget Principal

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE

- D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2011 du Budget Principal présentée en séance.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	compte	fonction	
13	1323	812 Subvention Département	24 150,00
13 Subventions d'investissement			24 150,00
TOTAL			24 150,00
RECETTES			
Chapitre	compte	fonction	
021	021	01 Virement de la section de fonctionnement	-4 400 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement			-4 400 000,00
13	1313	812 Subvention Département	24 150,00
13 Subventions d'investissement			24 150,00
16	1641	01 Emprunts en euros	4 400 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées			4 400 000,00
TOTAL			24 150,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	compte	fonction	
023	023	01 Virement à la section d'investissement	-4 400 000,00
023 Virement à la section d'investissement			-4 400 000,00
014	739112	01 Dotation solidarité communautaire	6 000 000,00
014	739118	01 Autres reversement de fiscalité	-1 196 000,00
014 Atténuations de produits			4 804 000,00
TOTAL			404 000,00
RECETTES			
Chapitre	compte	fonction	
77	7788	70 Produit exceptionnel	304 000,00
77	7788	812 Produit exceptionnel	100 000,00
77 Produit exceptionnel			404 000,00
TOTAL			404 000,00

- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2011

12. Répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2011

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le calcul de la dotation de solidarité communautaire pour 2011 et les montants par commune qui en résultent,

	DSC Population	DSC P.M. par habitant	DSC Charges	DSC Totale
ALLEINS	44 643,68 €	148 518,54 €	72 159,33 €	265 321,56 €
AURONS	7 834,56 €	28 942,67 €	53 134,72 €	89 911,96 €
BARBEN	11 042,73 €	35 217,40 €	13 366,99 €	59 627,11 €
BERRE-L'ETANG	304 839,08 €	131 007,53 €	912 762,48 €	1 348 609,09 €
CHARLEVAL	43 942,14 €	131 795,74 €	75 839,88 €	251 577,76 €
EYGULERES	135 254,48 €	387 642,66 €	238 440,18 €	761 337,32 €
FARE-LES-OLIVIERS	132 618,51 €	358 845,05 €	175 855,80 €	667 319,36 €
LAMANON	30 756,33 €	52 435,71 €	47 220,95 €	130 412,98 €
LANCON-PROVENCE	167 444,37 €	426 691,08 €	267 867,21 €	862 002,65 €
MALLEMORT	139 576,17 €	279 175,47 €	267 728,64 €	686 480,29 €
PELISSANNE	198 362,26 €	536 207,63 €	288 417,40 €	1 022 987,30 €
ROGNAC	265 775,35 €	344 636,34 €	461 197,57 €	1 071 609,26 €
SAINT-CHAMAS	163 230,29 €	471 285,85 €	309 896,30 €	944 412,43 €
SALON-DE-PROVENCE	1 025 927,30 €	1 881 011,71 €	2 091 651,47 €	4 998 590,47 €
SENAS	128 428,97 €	284 422,40 €	371 915,34 €	784 766,72 €
VELAUX	176 818,13 €	425 680,33 €	305 896,94 €	908 395,40 €
VERNEGUES	23 505,65 €	76 483,90 €	46 648,79 €	146 638,34 €
TOTAL	3 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	15 000 000,00 €

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

13. Décision modificative N° 1 Budget annexe assainissement

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE

- D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2011 du Budget Annexe Assainissement présentée en séance.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	compte	
21	21562 Matériel spécifique d'exploitation	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00
23	2317 Immob en cour au titre mise a dispo	-200 000,00
23	Immobilisations en cours	-200 000,00
TOTAL		0,00

- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Annexe Assainissement 2011

14. Procédure d'appel d'offres « Mission de Conseil en communication, de conception, création graphique, rédaction et réalisation du magazine d'Agglopoie Provence » - Fixation du montant de la prime attribuée aux candidats

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE

- D'ACCORDER à chaque candidat qui aura fourni les échantillons demandés une prime d'un montant de 500 € TTC

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président à signer tous les actes et documents inhérents à ce dossier,

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire

15. – Assainissement La Fare les Oliviers

Procédure d'attribution d'une aide financière du Conseil Régional PACA Acquisition foncière des parcelles cadastrées AS 89, 90 situées a La Fare les Oliviers et CV 9, 235, 236 situées à Berre l'Etang, en vue de la construction d'une station d'épuration sur la commune de la Fare les oliviers.

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER cet acte d'engagement, (tel que présenté en séance)
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président à signer tous les actes et documents inhérents à ce dossier,

16. Assainissement – Mallemort

Procédure d'attribution d'une aide financière du Conseil Régional PACA Acquisition foncière des parcelles cadastrées A756 et 759 situées à Mallemort en vue de la construction d'une station d'épuration à Mallemort

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER cet acte d'engagement, (tel que présenté en séance)
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président à signer tous les actes et documents inhérents à ce dossier,

17. Eau potable et Assainissement - Demande de subventions- communes d'Alleins, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Mallemort, Saint-Chamas - Travaux de restructuration du réseau d'Alimentation en Eau Potable et/ou du réseau d'eaux usées

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE

- de SOLLICITER les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, ou tout autre organisme compétent, afin que la plus grande aide soit apportée aux projets présentés en séance,
- d'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi de ce dossier.

18. Assainissement – Commune de Velaux, réactualisation des demandes d'aides financières Lancement du schéma directeur d'assainissement.

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE

- de SOLLICITER les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, ou tout autre organisme compétent, afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet,
- d'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi de ce dossier.

19. SCOT : Avenant n°1 à la convention liant Agglopoie Provence et l'Etat dispositif « un euro par habitant » prolongation de la durée de 24 mois

Après avoir entendu les développements et explications du Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER l'échéancier modificatif des différentes phases d'élaboration du SCOT et du Document d'Aménagement Commercial (DACOM) ;
- DE SOLLICITER auprès de l'Etat une prorogation de la durée de la convention de 24 mois par voie d'avenant n°1, afin d'être en coordination avec l'échéancier de modification du SCOT,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 (présenté en séance) ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

20. Avenant N°3 à la convention partenariale avec l'ADIL 13 Modification de l'article 2 : cotisation en fonction des derniers recensements INSEE

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer l'avenant n°3 à la convention partenariale entre l'Adil 13 et AgglopoLe Provence (présenté en séance) ou tous documents utiles à la réalisation et au suivi de ce dossier ;
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président Délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce dossier ;
- PRECISE QUE Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communautaire.

21. Garantie d'emprunt à la SA D'HLM NEOLIA pour l'opération « L'OLIVERAIE » chemin des taises à hauteur de 55% de l'emprunt

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'ACCORDER la garantie d'emprunt à la SA d'HLM Néolia dont les caractéristiques du prêt ont été décrites en séance
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué à s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et des consignations et l'emprunteur,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à signer la convention figurant en annexe ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier,
- PRECISE QUE Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

22. Vente d'un terrain sur le parc d'activités communautaire EUROFLORY à Berre l'Étang

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- DECIDE de vendre à PARCOLOG GESTION ou à toute autre société pouvant s'y substituer une emprise foncière de 121.742 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) au prix de 28 euros HT le m² et ce EXCLUSIVEMENT pour le projet de logistique CARREFOUR tel que décrit précédemment
- PRECISE que cette vente se déroulera en trois temps conformément aux trois tranches de réalisation du bâtiment, à savoir la vente de 73.743 m² pour la première tranche, la vente de 29.289 m² pour la deuxième tranche (au plus tard 24 mois après la réalisation de la première tranche avec droit de premier refus renouvelable) et la vente de 18.710 m² pour la troisième tranche (au plus tard 24 mois après la réalisation de la deuxième tranche avec droit de premier refus renouvelable)
- PRECISE que les promesses de vente relatives à ce projet seront signées concomitamment au plus tôt et que la vente du terrain de 73.743 m² environ pour la première tranche devra intervenir au plus tard le 30 avril 2012
- S'ENGAGE à faire les démarches nécessaires pour s'assurer de la maîtrise des terrains restant à acquérir pour ce projet, à savoir une emprise foncière de 3.149 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) pour la deuxième tranche et une emprise foncière de 4.888 m² (sous réserve du document d'arpentage) pour la troisième tranche
- S'ENGAGE à céder les terrains restant à acquérir à PARCOLOG GESTION ou à toute autre société qui pourra s'y substituer au prix de 28 euros HT le m² lorsqu'AGGLOPOLE en sera propriétaire et ce toujours dans la perspective de la réalisation du projet de logistique de CARREFOUR
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président Délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président Délégué à mandater tout notaire pour établir les actes authentiques à intervenir
- PRECISE que les frais d'actes seront à la charge exclusive de l'acquéreur

23. Adhésion au « FLYING CAPABILITIES CAMPUS »

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de l'adhésion d'AgglopoLe Provence au « Flying Capabilities Campus »
- AUTORISE Monsieur le Président ou Le Vice président Délégué à signer tous les documents utiles à la réalisation et au suivi de cette opération.

24. Intégration des étudiants à la catégorie d'usagers bénéficiant de la Tarification transport pour usagers scolaires

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Président Jean Pierre MAGGI et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'ÉTENDRE la tarification transports pour les usagers scolaires, définie ci-dessus, aux usagers étudiants à compter de l'année scolaire 2011/2012

- DE PROCEDER au remboursement des usagers étudiants ayant déjà réglé soit l'abonnement « PASS ANNUEL ETUDIANT » soit le titre mensuel.

(Le montant de ce remboursement est égal à la différence entre le tarif du titre de transport « PASS ANNUEL ETUDIANT » déjà acquitté par l'utilisateur ou le tarif du titre mensuel déjà réglé, et celui de l'abonnement annuel)

- D'APPROUVER le nouveau règlement intérieur des transports scolaires communautaires (présenté en séance)

- D'APPROUVER la nouvelle gamme tarifaire urbaine (présentée en séance)

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi de ce dossier

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports

25. Donné actes

Le Président donne acte des décisions communautaires

Le Président clôt la séance à 20H 45

A SALON DE PROVENCE, le vingt six septembre deux mille onze



Michel TONON,
Président d'AgglopoLe Provence
Maire de Salon de Provence
Conseiller Général des Bouches du Rhône

